

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Pouvoirs : 0

Votants : 14

L'an deux mil quinze

Le 3 septembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 25 août 2015

OBJET : RECTIFICATIF sur délibération 2015-46 concernant la location des appartements communaux

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

ABSENTS : Michel PERRET

Secrétaire de séance : Arnaud DUCCELLIER FAUVY

Lors du conseil du 23 juillet 2015, il avait été noté sur la délibération 2015-46 « L'appartement ne sera pas reloué pendant toute la durée des travaux ». Or M, le maire rappelle qu'il s'agissait des travaux de rénovation de l'escalier donnant accès aux appartements, et souhaite faire préciser ce terme dans la délibération cité ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité de rectifier la délibération 2015-46 en apportant la précision suivante « L'appartement ne sera pas reloué pendant toute la durée des travaux de rénovation de l'escalier donnant accès aux appartements »

Jean-Michel DREVET,
Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité et affiché

Certifié exécutoire

Fait à TRAMOLÉ le 3/9/15